

Formation Recyclage

Risques liés à l'exposition à l'amiante Opérateur SS4

Public concerné

Avoir validé une formation initiale opérateurs datant de moins de 3 ans. Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du mode opératoire (personnel de régie, électricien, climatiseur, plombier, maçon, peintre, menuisier...) Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du mode opératoire (personnel de régie, électricien, climatiseur, plombier, maçon, peintre, menuisier...)

Prérequis

Avoir plus de 18 ans, maîtriser la langue française (si non nous contacter pour formation avec un interprète).
Attestation de compétences opérateur SS4 de moins de 3 ans.

Objectifs

Mettre à jour les connaissances et compétences des opérateurs de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4

Répertoire spécifique

www.francecompetences.fr/recherche/rs/1535

Qualification intervenant (e) (s)

Formateur expérimenté validé par un certificat INRS
OPPBTP de moins de 3 ans.

Durée

7 heures

Lieu

Plate-forme pédagogique :
101 bis rue des 80 fusillés
62590 OIGNIES

Effectif

Maximum 10 personnes

Moyens matériels à fournir par les participants

Chaque apprenant doit se présenter avec ses Equipements de Protection Individuels

Modalités de sélection des apprenants

Les apprenants sont sélectionnés par le commanditaire de la formation. Ces apprenants auront satisfait au questionnaire de pré-positionnement transmis par l'organisme de formation.

Moyens pédagogiques

Méthode interactive incluant des exposés et des échanges sur les expériences vécues, des études de cas, des films et des travaux pratiques sur la plateforme pédagogique

Evaluation pédagogique

Pré positionnement en amont de la formation
Validation de séquences par un quizz formatif

Evaluation théorique : 20 minutes

Evaluation pratique : 1 heure en continu

Evaluation de l'action de formation

Une évaluation à chaud est conduite pour mesurer le niveau de satisfaction immédiate des participants.

Une évaluation à froid est conduite dans les trois mois

SIEGE SOCIAL

Pôle Industriel
Rue du Malambas
57 280 HAUCONCOURT
Tél. : 03 87 51 62 62
Fax : 03 87 80 13 64
E-Mail : afce-est@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00014
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



**2 sites à votre disposition
pour organiser vos
formations !**

ETABLISSEMENT OCEAN INDIEN

23 rue Henri CORNU
Z.I. CAMBAIE
97460 SAINT-PAUL
Tél. : 02 62 39 05 35
Fax : 02 62 43 13 64
E-Mail : afce-oi@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00030
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

ETABLISSEMENT NORD

101 bis rue des 80 Fusillés
BP 40126 OIGNIES
62 212 CARVIN Cedex
Tél. : 03 21 79 90 00
Fax : 03 21 79 90 70
E-Mail : afce-nord@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00022
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Programme de formation

Formation théorique :

Echanges et retours d'expérience des 3 dernières années.

Maintien et actualisation des connaissances théoriques, renforcement des aspects prévention : les items d'actualisation des connaissances portent sur les thèmes de la formation initiale et sont ciblés sur les actualités réglementaires et sur les écarts constatés avec les questions du QCM préalable et leurs thèmes respectifs.

- Evolution réglementaires.
- Evolutions techniques.
- Retours d'expériences de situation de chantier.
- Difficultés rencontrées et solutions mises en place.

Formation pratique sur chantier école :

Etapas clés de la préparation puis déroulement du chantier, avec mise en application d'un mode opératoire adapté à l'activité des apprenants.

- Mise en œuvre et utilisation des équipements de protection collective.
- Utilisation des équipements de protection individuelle.
- Savoir détecter des dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement.
- Restitution d'un chantier propre (zéro pollution).
- Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
- Conduite à tenir en cas d'urgence

Equivalence : Non concerné

Passerelles : Formation encadrant de chantier ou cumul de fonction SS4

Suite de parcours

Recyclage à 3 ans

Débouchés professionnels

L'activité de cet emploi/métier s'exerce sur les chantiers au sein d'entreprises du bâtiment, des travaux publics, du génie civil, d'entreprise industrielle, société de collecte et de déchets, société de service, centrale nucléaire, SDIS, construction navale, ferroviaire.

Elle peut impliquer des déplacements sur les chantiers et un éloignement du domicile de plusieurs jours

Conditions générales de vente

Communiquées avec le devis

Sanction visée

Attestation de compétence "Formation à la prévention des risques d'exposition à l'amiante"

Modalités d'accessibilité

AFCE nord est un Etablissement de 5ème catégorie répondant à la politique « Accessibilité Handicap »

Code CPF 236948

Contacts

AFCE Formation Nord
101 bis rue des 80 fusillés
62590 OIGNIES
Mail : contact@afce.fr
Tel : 03 21 79 90 00

SIEGE SOCIAL

Pôle Industriel
Rue du Malambas
57 280 HAUCONCOURT
Tél. : 03 87 51 62 62
Fax : 03 87 80 13 64
E-Mail : afce-est@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00014
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



**2 sites à votre disposition
pour organiser vos
formations !**

ETABLISSEMENT OCEAN INDIEN

23 rue Henri CORNU
Z.I. CAMBAIE
97460 SAINT-PAUL
Tél. : 02 62 39 05 35
Fax : 02 62 43 13 64
E-Mail : afce-oi@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00030
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

ETABLISSEMENT NORD

101 bis rue des 80 Fusillés
BP 40126 OIGNIES
62 212 CARVIN Cedex
Tél. : 03 21 79 90 00
Fax : 03 21 79 90 70
E-Mail : afce-nord@afce.fr
SIRET : 508 216 611 00022
Enregistré sous le numéro 41 57 02757 57
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.